

**Direction des Ressources Humaines**

Monsieur Fabrice BERGERY  
9, Allée des Bruyères  
33650 SAINT-SELVE

Vedène, le 13 Mars 2018

Réf. : DRH/JC/VB/n°18.55

Objet : Votre courrier en date du 8 mars 2018

copie: M. Xavier DUPUY

Par courriel via [fabrice.bergery@gmail.com](mailto:fabrice.bergery@gmail.com)

Monsieur Le Délégué Syndical Central,

Nous revenons vers vous à la suite de votre envoi cité en objet.

Nous ne pouvons ici encore que nous féliciter de la décision prise par votre Organisation de signer l'accord 2018 sur les rémunérations.

Vous avez su avec nous prendre en compte l'intérêt collectif des salariés et éviter toute rupture inutile.

Nous allons ainsi pouvoir continuer d'avancer ensemble sur tous les sujets importants d'ores et déjà planifiés au calendrier des négociations.

Dans le même temps, vous souhaitez que s'ouvrent désormais des discussions afin de :

1. Compléter le dispositif conventionnel concernant la médaille du travail ;
2. Evoquer avec l'Observatoire de la GPEC les moyens d'une reconnaissance accrue des salariés exerçant plusieurs missions ;
3. Trouver à neutraliser les effets des augmentations générales et individuelles sur les systèmes de maintien de salaire dans le cadre de la GPEC.

74, allée de Beauport - CS 90304

84278 Vedène Cedex

Tél: +33 4 90 11 34 34 - Fax: +33 4 93 48 50 90

[www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)

Le dialogue social ayant tout à y gagner, nous vous confirmons vous adresser au plus tôt toutes convocations utiles sur chacun de ces trois sujets.

Pour votre parfaite information, nous vous confirmons d'ores et déjà que :

- Pour ce qui concerne la GPEC, nous allons vous adresser une convocation pour le 09/04/2018 à 14h;
- Pour ce qui concerne la Médaille du travail, nous allons vous adresser une convocation pour le 18/04/2018 à 9h.

Quant au sujet des salariés exerçant plusieurs missions, nous évoquerons ce point lors de l'Observatoire GPEC prévu en septembre 2018.

Vous souhaitant parfaite réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Délégué Syndical Central, l'expression de nos sentiments distingués.

Josiane COSTANTINO  
Directrice des Ressources Humaines

